

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 76

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre de votants : 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi permanent de rédacteur
- Service Moyens généraux / France services / Accueil

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et de créer les emplois permanents.

L'agent responsable du Service Moyens généraux – France services – Accueil, grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, lauréat du concours d'accès au grade de Rédacteur - session 2023, est inscrit sur la liste d'aptitude établie par arrêté n°2024-89 du 26/03/2024 du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Missions de l'agent :

- Assure le pilotage du service Moyens généraux – France services – Accueil
- Apporte un soutien à la Direction générale
- Assure un soutien administratif, logistique et technique aux différents services et pôles

- Collabore à l'accueil institutionnel de la CCHMV
- Assure le pilotage de France services
- Participe à la mise en œuvre des actions en matière de communication
- Gère les réservations de véhicules et de bâtiments
- Réalise les commandes de fournitures
- Effectue le suivi des équipements numériques

Compte tenu des missions et du niveau de responsabilité de l'agent, l'assemblée est invitée à délibérer afin de créer, à compter du 05 juin 2024, au tableau des effectifs permanents, un emploi permanent à temps complet de Rédacteur pour exercer la fonction de Responsable du Service Moyens généraux – France services – Accueil.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** la création, à compter du 05 juin 2024, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV, de l'emploi permanent suivant :
 - o *Responsable du service Moyens généraux – France Services – Accueil*, dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie B, à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget principal 2024 de la CCHMV aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **Précise** que la déclaration de vacance de poste sera transmise au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ;
- **Approuve** le tableau des effectifs permanents de la CCHMV ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 07 juin 2024.

Le Président
Christian SIMON

